

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16132884

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le
15 SEP 2016
Le Greffier

N° d'entreprise : **0417972406**

Dénomination

(en entier) : **Etablissements BORTOLIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **avenue de l'Industrie, 32 à 4500 Huy**

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2016

1. Nomination d'un commissaire:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer, pour une durée de trois ans, en qualité de commissaire pour les comptes statutaires la société civile sous forme de SCRL « BDO Réviseurs d'Entreprises » (agrément n° B0023), qui dispose d'un siège d'exploitation établi à 4651 Battice, rue Waucomont, 51.

Conformément à l'article 132 du Code des Sociétés, la Soc.Civ. SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises a désigné Monsieur Christophe COLSON (agrément n° A02033), Réviseur d'entreprises, domicilié à 4630 Soumagne, rue du peuple, 96, en tant que représentant permanent pour exercer le mandat de commissaire.

Le mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019 relative aux comptes au 31 décembre 2018.

Les honoraires sont fixés à un montant annuel de 9.000 euros HTVA et frais. Ces honoraires seront facturés par quart trimestriel de manière anticipée et seront indexés sur base de l'indice des prix à la consommation et ce pour la première fois à partir du 1er janvier 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du gérant ou des gérants, en la présence ou des personnes ayant pouvoir en conséquence de la loi, ou au moins à l'égard des tiers
Au verso : Nom et qualité du (ou des) ou (des) représentant(s) permanent(s)